

# Vous êtes intérimaire?

## La CGSLB vous paie votre prime de fin d'année et votre prime syndicale!

En tant qu'intérimaire, vous avez droit à une prime de fin d'année.

**Prime supplémentaire de € 100 ?** Affiliez-vous à la CGSLB cette année, le syndicat libéral vous versera votre prime de fin d'année et vous bénéficierez de € 100 supplémentaires.

**Pas encore membre?**

**Surfez sur [www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb](http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb).**

Attention! Pour bénéficier de la prime de fin d'année, il faut répondre à certaines conditions. Vous souhaitez plus d'infos sur les conditions? Contactez un de nos secrétariats.

Votre Liberté Votre Voix

